

5.2 Coordination, évaluation et communication des renseignements

La collecte de renseignements n'est utile que si l'on peut en faire quelque chose. Cela signifie que la collecte de renseignements touchant la sécurité ou l'étranger par les différents ministères et organismes gouvernementaux — par exemple, le SCRS, la Défense nationale et les Affaires extérieures — doit être coordonnée par un organisme central. Cela veut dire également que le renseignement de sécurité doit être évalué adéquatement et uniformément. Enfin, cela présuppose que les renseignements sont pertinents et qu'ils peuvent être transmis aux services gouvernementaux intéressés assez rapidement pour qu'ils puissent s'en servir.

5.2.1 *Rôle du bureau du conseil privé*

Le Bureau du Conseil privé a pour fonction première d'aider le premier ministre et le Cabinet à prendre des décisions politiques et de fournir des renseignements et des conseils au premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités de chef de l'Etat canadien. Le Bureau du Conseil privé est également au centre de la coordination des activités gouvernementales. Il communique la volonté du premier ministre au reste de l'administration fédérale.

On peut en conclure donc que le Bureau du Conseil privé devrait jouer un rôle important dans les questions de sécurité et de renseignement de sécurité. Nous ne savons pas clairement, cependant, s'il joue pleinement son rôle.

5.2.2 *Aperçu de la structure actuelle*

Le premier ministre et le Cabinet exercent l'autorité suprême sur l'appareil canadien de sécurité et du renseignement de sécurité. Comme le montre le tableau 5.1, cependant, plusieurs comités qui gravitent autour du Bureau du Conseil privé participent au contrôle des organismes canadiens de sécurité et de renseignement, à l'évaluation des informations qu'ils fournissent et à la coordination de leurs activités. Ces comités servent le premier ministre et le Cabinet en leur faisant part des activités des divers secteurs de l'appareil de renseignement.